

Conseil Municipal du 04 juillet 2023 Procès-verbal

Date de convocation : 29 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 23

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS
Le 04 juillet 2023 à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
S'est réuni en séance
Ordinaire sous la présidence de

Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire

Présents : Jules AUBERT, Yvette BULOUP, Philippe CHARPENTIER, Annick CHARTRAIN, Christiane COULON, Marie-Line FOUCHER, Stéphane FOUQUET, Léa GUYON, Emmanuelle LEROUX, Mélanie MACE, Marianne ROHART, Anthony TRIFAUT.

Vote par procuration : Amandine CLEMENCE donne pouvoir à Jules AUBERT, Philippe COUDRAY donne pouvoir à Philippe CHARPENTIER, Annie DARAUULT donne pouvoir à Marie-Line FOUCHER, Didier DREUX donne pouvoir à Stéphane FOUQUET, Milène LEPROUST donne pouvoir à Marianne ROHART, Laurent MAILLARD donne pouvoir à Yvette BULOUP, Christian MAUCOURT donne pouvoir à Annick CHARTRAIN, Emilie PERDEREAU donne pouvoir à Anthony TRIFAUT, Mickaël PLAIS donne pouvoir à Christiane COULON, Gaëtan RENAULT donne pouvoir à Léa GUYON, Jonathan REYT donne pouvoir à Emmanuelle LEROUX.

Absents non représentés : Néant

Absents excusés : Néant

Absents non représentés : Néant

Yvette BULOUP est désignée secrétaire de séance.

Anthony TRIFAUT constate le quorum.

Anthony TRIFAUT donne lecture de l'ordre du jour.

Anthony TRIFAUT demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du conseil municipal précédent. Une modification est demandée, le procès-verbal sera donc modifié. Puis, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°1 : Etude de faisabilité lotissement avenue de la Libération

Dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires de la commune présenté en Conseil Municipal du **8 mars 2022**, il a été convenu d'engager une réflexion sur l'aménagement de la parcelle cadastrée AB0003 afin de permettre un développement de l'habitat en continuité de la résidence Le Castel.

Une orientation sur un aménagement de logements aidés à destination des séniors a ainsi été envisagée. M. le Maire a ainsi sollicité les services de Sarthe Habitat pour étudier la faisabilité d'une

telle opération. Une réponse positive a été reçue le **20 avril** par les services de Sarthe Habitat en indiquant l'intérêt de travailler avec la collectivité sur ce projet.

A la suite de cette réponse, une démarche au titre du PLUi a été faite avant l'approbation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) par la communauté de communes et en amont de l'enquête publique. Au mois de mai, la commune reçoit bien l'information que le terrain peut être développé en termes d'habitat.

En date du **01 juillet 2022**, Sarthe Habitat confirmait à la collectivité qu'un engagement d'une étude de faisabilité plus précise du projet pouvait se faire de suite sous réserve d'un engagement de la commune dans la procédure d'acquisition du foncier.

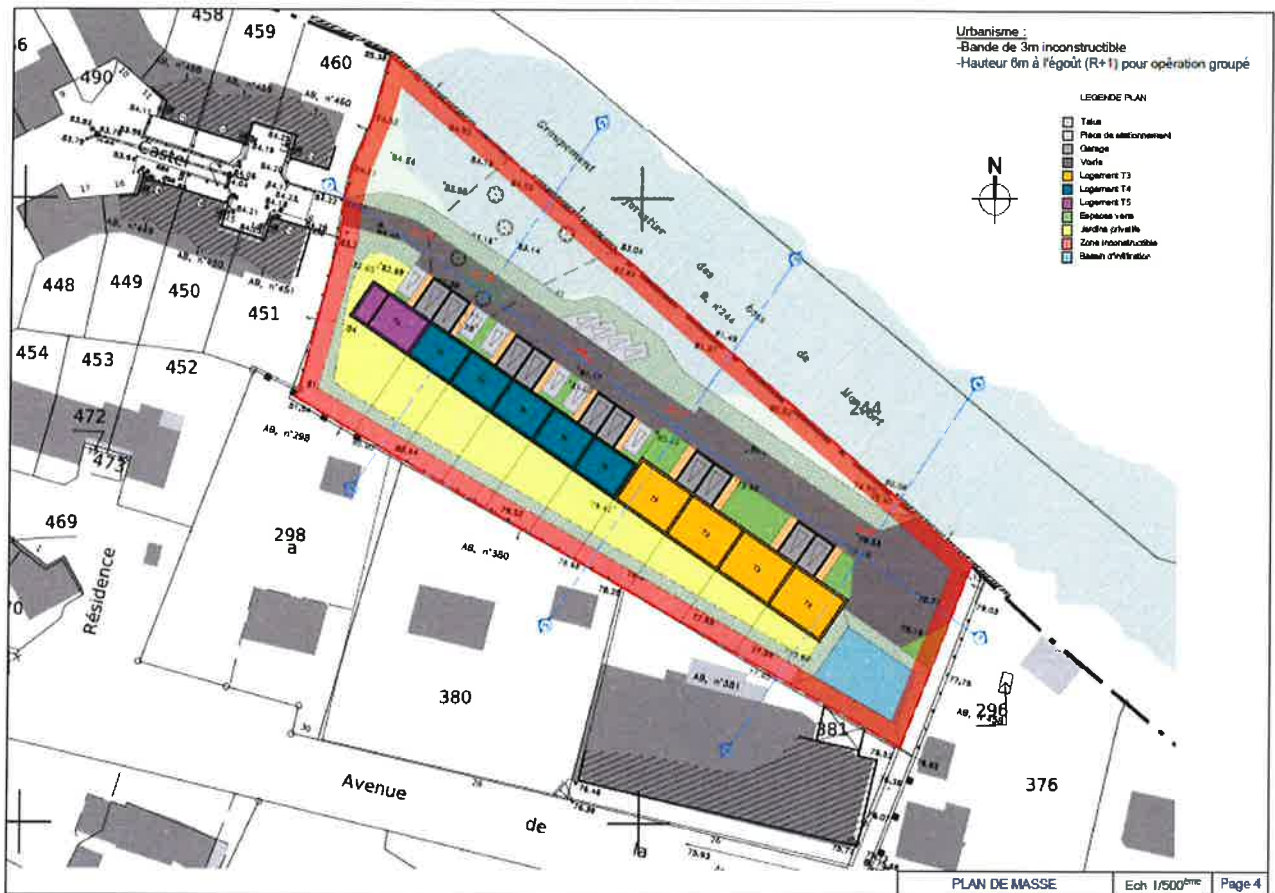
A la suite des échanges avec Sarthe Habitat, Monsieur le Maire est entré en contact avec la famille PASQUIER dans l'objectif d'acheter leur terrain.

En date du **11 octobre 2022**, le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour lancer la procédure d'acquisition de la parcelle cadastrée AB0003 située avenue de la libération à Montfort-le-Gesnois.

Le bornage du terrain a été effectué en date du **27 février 2023**.
La signature a été effectuée chez le notaire en date du **03 mars 2023**.

En date du **05 juin 2023**, Sarthe Habitat est venu transmettre les résultats de l'étude de faisabilité en mairie. Une présentation a été faite en commission urbanisme en date du **20 juin 2023**.





- Lors de la commission urbanisme du 20 juin 2023, les élus ont émis les observations suivantes :
- Optimiser le stationnement sur la parcelle afin d'intégrer également des stationnements pour les dernières maisons de la résidence Le Castel
 - Séparer les logements afin de casser le linéaire bâti
 - Proposer une alternance sur les logements afin de limiter les visuels en terrasse et ainsi maintenir un cadre de vie apaisé

Mme LEROUX

Qu'est-ce qui est gênant par rapport au fait que ce soit linéaire ?

L'esthétisme serait plus agréable et il y aurait une légère amélioration des vis-à-vis. Cependant, il peut y avoir une incidence sur le coût et il peut aussi y avoir moins de logements.

Il y a-t-il un accès PMR pour au moins un logement ?

Oui, pour le logement le plus bas normalement. Il y a effectivement des obligations à ce niveau.

Mme FOUCHER

Le stationnement est possible du côté de la rue basse ?

Non, mais possibilité d'une place devant le logement en plus du garage.

Mme LEROUX

L'espace arrière est une surface verte ?

Oui, toute la partie verte.

Il y a une vigilance à avoir sur l'entretien qui restera à la charge de la commune.

M. FOUQUET

Pourquoi ne pas mettre la limitation de terrain au plus loin afin de limiter l'entretien par la commune ?

Il y a une noue paysagère afin d'éviter un fossé. Cela évite d'entretenir.

M. AUBERT

L'eau pluviale ira dans le bassin ?

Non, il y a un raccordement qui limitera ce flux.

Mme CLEMENCE

La bailleur Sarthe habitat peut-il étudier l'option de voiries perméables ?

M. le Maire propose d'ajouter ce point à l'étude de faisabilité.

Néanmoins, la voirie perméable doit être adaptée à la circulation. Comme il n'y a pas d'ouverture, les véhicules devront circuler régulièrement.

M. AUBERT

Quel est le coût estimatif en VRD (Voirie et réseaux divers) ?

Sur le rapport 2, le coût est de 273500 euros et il faut adapter les réseaux, par exemple.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la réalisation de cette étude de faisabilité.

Rapport n°2 : Convention de partenariat Sarthe Habitat

Dans le cadre du programme de construction des logements locatifs de l'avenue de la libération, une étude de faisabilité a été lancée en partenariat avec Sarthe Habitat.

Considérant que cette phase est désormais achevée (en intégrant les remarques du Conseil Municipal) et qu'il y a lieu de passer en phase de programmation, il vous sera proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat pour la réalisation de construction de logements.

ESTIMATION base MARS 2023

VRD / Espaces verts communs	273 500 € HT
Comprenant :	
• Terrassement, plateforme, voirie, bordure, assainissement eaux usées / eaux vannes, eaux pluviales. Espaces verts communs compris bassin de gestion des eaux pluviales pour une pluie vingtennale =	216 400 € HT
• Branchements électricité, téléphone, eaux, éclairage public =	57 100 € HT
Bâtiments (compris garages et espaces extérieurs privatifs)	1 435 200 € HT
• 5 T4 duplex avec garage - 1 T5 duplex avec garage :	
82 m ² x 5u + 100 m ² = 510 m ² x 1 760 € / m ² =	897 600 € HT
• 4 T3 de plain-pied avec garages :	
70 m ² x 4u = 280 m ² x 1 920 € / m ² =	537 600 € HT
TOTAL Bâtiments + VRD + Espaces verts communs (arrondi à)	1 710 000 € HT

La commune devra prendre à sa charge les travaux de VRD (viabilisation) de cette opération pour un montant estimé à 273 500 euros. Afin de faciliter la mise en œuvre des travaux en parfaite concordance avec le programme de construction des bâtiments, il vous sera proposé d'établir un groupement de commandes avec Sarthe Habitat.

Convention Sarthe Habitat avec groupement de commandes : c'est-à-dire que Sarthe Habitat s'occupe de tout et nous facture. Parfois ça permet aussi des économies à grande échelle pour les entreprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec option de groupement de commandes pour les travaux de VRD.

Rapport n°3 : Attribution subvention Résidence Amicie

Par délibération en date du 17 octobre 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de financement avec L'EPHAD Résidence AMICIE de Montfort-le-Gesnois. L'établissement se trouvant dans l'obligation impérieuse d'engager de lourds travaux d'extension et de réhabilitation, pour un coût global estimé à 7.584.674 € TTC.

Ne disposant pas des ressources propres et des capacités d'emprunt suffisantes pour réaliser ces travaux, la Résidence AMICIE a sollicité divers financements publics auprès de la CNSA - Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (1.200.000 €), du Conseil Départemental de la Sarthe (714.000 €) et de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien (714.000 €). Néanmoins, le Département de la Sarthe a indiqué à la Résidence AMICIE que son intervention financière était conditionnée, entre autres, à l'octroi de subventions par les communes et/ou EPCI territorialement compétents.

Dès lors, compte-tenu de l'intérêt général que représente pour la commune de Montfort-le-Gesnois la possibilité offerte à ses administrés les plus âgés de pouvoir intégrer à court ou moyen terme une maison de retraite située sur le territoire de leur résidence actuelle, le Conseil Municipal est appelé à décider du versement d'une subvention d'investissement afin de rendre possible la réalisation des travaux d'investissement programmés par l'EHPAD « Résidence AMICIE ».

Lors de sa réunion en date du 16 mai 2017, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'octroi d'un soutien financier à la Résidence Amicie dans le cadre de son projet d'humanisation, à hauteur de 357 000 €.

Cette somme, qui représentait la moitié des 714 000 €, mise à la charge des communes territorialement compétentes, devait être complétée par un financement des autres communes associées. 2 communes n'ont pas souhaité adhérer à ce projet, ce qui modifie la répartition des 714 000 € et qui porterait la contribution de la commune de Montfort-le-Gesnois à 370 890,45 €.

Le projet de travaux a dû subir les conséquences de la crise COVID, de la crise économique puis dernièrement de l'inflation. Le projet a ainsi été réévalué à 9 239 985 € au 19 janvier 2023.



Des subventions complémentaires du Département de la Sarthe et de la CNSA ont été sollicitées. Et, une participation complémentaire également pour les communes à hauteur de 370 000 €.

Au regard de la convention de financement établi en 2017 et des critères mis en place, la participation complémentaire de la commune s'élève à 100 000 €.

Montant de la commune sur la 1^{ère} participation, 370 890.45 € soit une subvention annuelle de 37 089.05 € sur 10 ans.

Montant de la commune sur la participation complémentaire : 100 000 € soit une subvention annuelle de 20 000 € sur les 5 années restantes de la convention.

Pour les 5 dernières années de la convention, la subvention annuelle de la commune serait de 57 089.05 €.

Mme LEROUX

Les communes de Torcé et de Soultré restent-elles sur leur position ?

Non, M. le Maire est allé les rencontrer et ces deux communes sont favorables au financement à présent. Les communes de St Mars la Brière et de Lombron ne sont pas ouvertes à financer pour le moment. Des rencontres sont prévues prochainement pour en rééchanger.

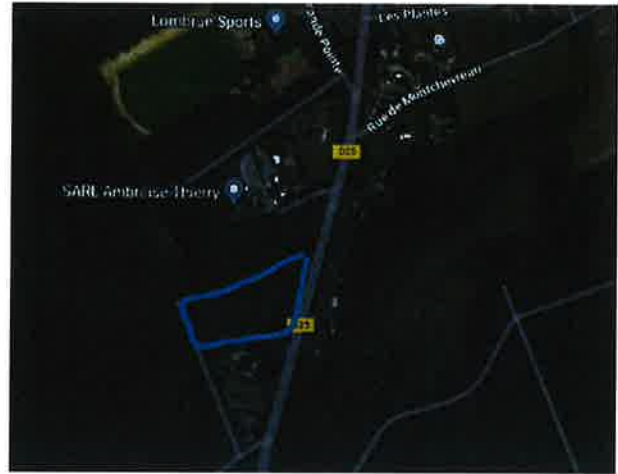
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution de cette subvention à l'unanimité.

Rapport n°4 : Droit de préférence sur parcelles A n°15 et A n°407 au Ld Jardin du Grand Champ

Dans le cadre du droit de préférence institué par l'article L.331-24 du Code forestier, une notification nous a été adressée le 21 juin dernier car une parcelle boisée est proposée à la vente.

- Le prix est de 7000 euros

La commune dispose d'un délai de 2 mois pour faire connaître sa décision.



M. FOUQUET

Quelle est la surface de ces deux parcelles ?

7800 m²

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préférence.

Rapport n°5 : Admission en non-valeur

L'état des impayés fourni par les services de la Trésorerie de La Ferté Bernard fait apparaître des créances d'exercices antérieures qui ne pourront être soldées (faible montant, surendettement des créanciers ...).

Il vous sera proposé d'admettre en non-valeur la somme de 384.78 €

Deux créances ont été remboursées, le montant à admettre en non-valeur est descendu à 362.18 euros à la date de la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur d'un montant de 362.18 €.

Rapport n°6 : Subvention exceptionnelle comité des fêtes

Le comité des fêtes de la commune de Montfort-le-Gesnois organise le marché nocturne chaque année en collaboration avec la municipalité, les commerçants et les associations de la commune. Cette manifestation municipale génère des frais supplémentaires pour le comité des fêtes dans le cadre des animations mises en place.

Afin de ne pas charger ces dépenses sur le budget de fonctionnement du comité des fêtes, il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes :

- Animation Enfant pour un montant de 500 €

Au regard de ces dépenses, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association du comité des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

Rapport n° 7 : Subvention Leader – chemin piétonnier route de Connerré

Comme vous le savez, dans le cadre du projet de réalisation du chemin piétonnier de la route de Connerré, plusieurs subventions ont été sollicitées pour financer le coût global qui monte à 551 086,45 euros HT.

L'Etat (DETR, DSIL), le Département et les fonds européens du programme LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale).

Le projet de liaison douce de la route de Connerré entre bien dans la fiche action « développement des modes de déplacements doux piétons et cyclistes » du programme LEADER. Il a donc été sollicité le 22 juin 2022 suite à la délibération favorable du 14 juin de la même année.

Les démarches sont toujours en cours pour obtenir le versement de la subvention et pour se faire, il est nécessaire de réajuster le plan de financement en fonction des dépenses effectuées et des subventions non obtenues comme celle du Plan vélo de la DREAL.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT HT/TTC	RESSOURCES	MONTANT
Lot 1	490 720.45 € HT	Etat : DETR DSIL	180 000 € HT 39 760 € HT
Lot 2	60 366 € HT	Conseil Régional :	
		Conseil Départemental :	200 000 € HT
		Autres :	
		Union Européenne : FEADER (Leader) :	20 000 € HT
		Contribution privée :	
		Autofinancement :	
TOTAL	551 086,45 € HT	TOTAL	439 760 € HT

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le projet
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention Leader
- de valider le plan de financement réactualisé ci-dessus
- de valider le fait qu'en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, l'autofinancement de la commune devra prendre la différence à sa charge

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les éléments ci-dessus et autorise M. le Maire à solliciter la subvention LEADER.

Rapport n° 8 : Décision modificative n°2023-01 au budget

Crédits manquants sur l'opération 207 Sarthe Habitat : 79500€ prévu au BP
Achat du terrain : 78000€
Frais de notaire : 1950€
Crédits manquants : 450€

Crédits manquants sur l'opération 152 Mairie : 13409€ prévu au BP

Nouveau site internet UTOPIA : 13409€

Contrat avec Berger Levraut pour la cession des droits utilisateurs 2023 : 7000€

Crédits manquants : 7000€

Considérant ce qui précède, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051-152 : MAIRIE	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-207 : SARTHE HABITAT AVENUE DE LA LIBERATION	0,00 €	450,00 €	0,00 €	0,00 €
D-212-203 : EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET DE PROXIMITE	7 450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 450,00 €	450,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	7 450,00 €	7 450,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative 2023-01.

Informations Diverses

- Rapport d'activité d'eau potable du syndicat d'eau de Montfort-le-Gesnois

Le rapport d'activité a été transmis à l'ensemble des élus du Conseil Municipal avec la note de synthèse de la séance. Ce rapport présente l'ensemble des indicateurs de performance tant techniques que financiers, et donne une vision globale de la gestion quotidienne du service.

- Procédure Expulsion Gens du voyage

La procédure d'expulsion des gens du voyage sur le parc des Sittelles a nécessité d'engager des frais de justice mais aussi de gardiennage des espaces publics en proximité avec des agents de sécurité. Les frais se décomposent comme suit :

- Frais de sécurisation : 3640.80 €
 - Frais Huissier de Justice : 2236.56 €
 - Frais d'avocat : 1560 €
- TOTAL : 7437.36 €

Au regard des circonstances de cette installation, un courrier a été transmis à Monsieur le Maire de St Mars la Brière pour une diffusion à ces élus et sollicitant une prise en charge des frais engendrés pour cette procédure.

Anthony TRIFAUT remercie M. le Préfet de la Sarthe, M. le Président du Tribunal, Maître TASSIN, huissier de justice de Montfort-le-Gesnois et les forces de gendarmerie pour leur implication dans ce dossier.

- Contrat balayeuse mécanique

LED RU
TRAVAUX ROUTIERS

Monfort le Gesnois

Calendrier des passages de la balayeuse dans votre commune

	2023					2024						
	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
Samedi												
Dimanche												
Lundi												
Mardi												
Mercredi												
Jeudi												
Vendredi												
Samedi												
Dimanche												
Lundi												
Mardi												
Mercredi												
Jeudi												
Vendredi												
Samedi												
Dimanche												
Lundi												
Mardi												
Mercredi												
Jeudi												
Vendredi												
Samedi												
Dimanche												
Lundi												
Mardi												
Mercredi												
Jeudi												
Vendredi												
Samedi												
Dimanche												
Lundi												
Mardi												
Mercredi												
Jeudi												
Vendredi												
Samedi												
Dimanche												
Lundi												
Mardi												
Mercredi												
Jeudi												
Vendredi												
Samedi												
Dimanche												
Lundi												
Mardi												
Mercredi												
Jeudi												
Vendredi												
Samedi												
Dimanche												
Lundi												
Mardi												
Mercredi												
Jeudi												
Vendredi												
Samedi												
Dimanche												

jours fériés
jours de passage

Un nouveau contrat pour le passage de la balayeuse automatique a été signé dernièrement.

La balayeuse passera une fois par mois durant 2 jours.

Le planning sera mis sur le site internet de la commune.

Le linéaire a été adapté aux aménagements de voirie effectués depuis plusieurs années.

Des rappels seront effectués sur les supports de communication avant le passage de la balayeuse.

- Ouverture Base de Canoë Kayak – espace du Pont romain



La base de Canoë Kayak ouvrira le samedi 1^{er} juillet sur l'espace du Pont Romain. Elle sera ouverte en juillet et Août le samedi et le Dimanche après-midi. L'accueil se fera à proximité du bâtiment sur site et un téléphone a été mis à disposition pour les réservations. L'encadrement de cette activité est assuré par le personnel du club de Canoë de La Ferté Bernard.

Les travaux sur le bâtiment de l'espace du Pont romain débuteront après notification des subventions et acceptation des autorisations d'urbanisme.

Un arrêté municipal est pris pour encadrer cette activité et interdire la baignade sur le site.

- Feu d'artifice du 13 juillet

Le feu d'artifice de la commune de Montfort-le-Gesnois sera tiré le 13 juillet sur l'espace du Pont Romain. Au regard de la réglementation plus stricte que l'année dernière, ce dernier sera tiré depuis le plan d'eau. Une distance de sécurité avec le public de 80 m devra être respectée (50m l'année dernière). L'accès au plan d'eau sera interdit dès l'arrivée des artificiers sur site y compris pendant l'installation.

- Entretien des parcelles boisées ou non

La commune de Montfort-le-Gesnois est classée en risque feux de forêts. Cela implique une plus grande vigilance de tous les propriétaires de terrains boisés ou non. L'arrêté préfectoral de 2019 impose l'entretien des parcelles jusqu'à 50m des habitations. Des courriers sont régulièrement transmis aux propriétaires. En l'absence de réponse et d'actions de leur part, la commune se réserve

le droit d'effectuer l'entretien après mise en demeure avec une refacturation intégrale des coûts de travaux.

- Travaux route de Connerré

Les travaux de la route de Connerré arrivent à leur terme conformément au calendrier prévu dans le marché de travaux. Le résultat répond à la sécurisation de cet axe et permet une amélioration du cadre de vie des habitants. La réception des travaux sera effectuée en juillet.

Il sera rappelé aux habitants de cette route de ne pas stationner les voitures sur l'espace piétons et cyclables ainsi qu'un rappel à l'entretien des haies en limite de l'espace public.

Un moment avec les habitants sera programmé en septembre sur site.

- Travaux de la gare SNCF

Les travaux de la gare SNCF arrivent à leur terme également. La réception des travaux est prévue le 4 juillet 2023. Les aménagements paysagers du parking seront effectués par la commune à l'automne. 21 places de stationnements ont été aménagées sur le parking.

La signature chez le notaire de la cession du parking et des bâtiments n'a pas encore été fixée par la SNCF. De nouvelles négociations ont abouti favorablement pour la commune (frais de géomètre à charge de la SNCF, installation de clôture).

- Travaux réseau adduction d'eau potable rue Thoury

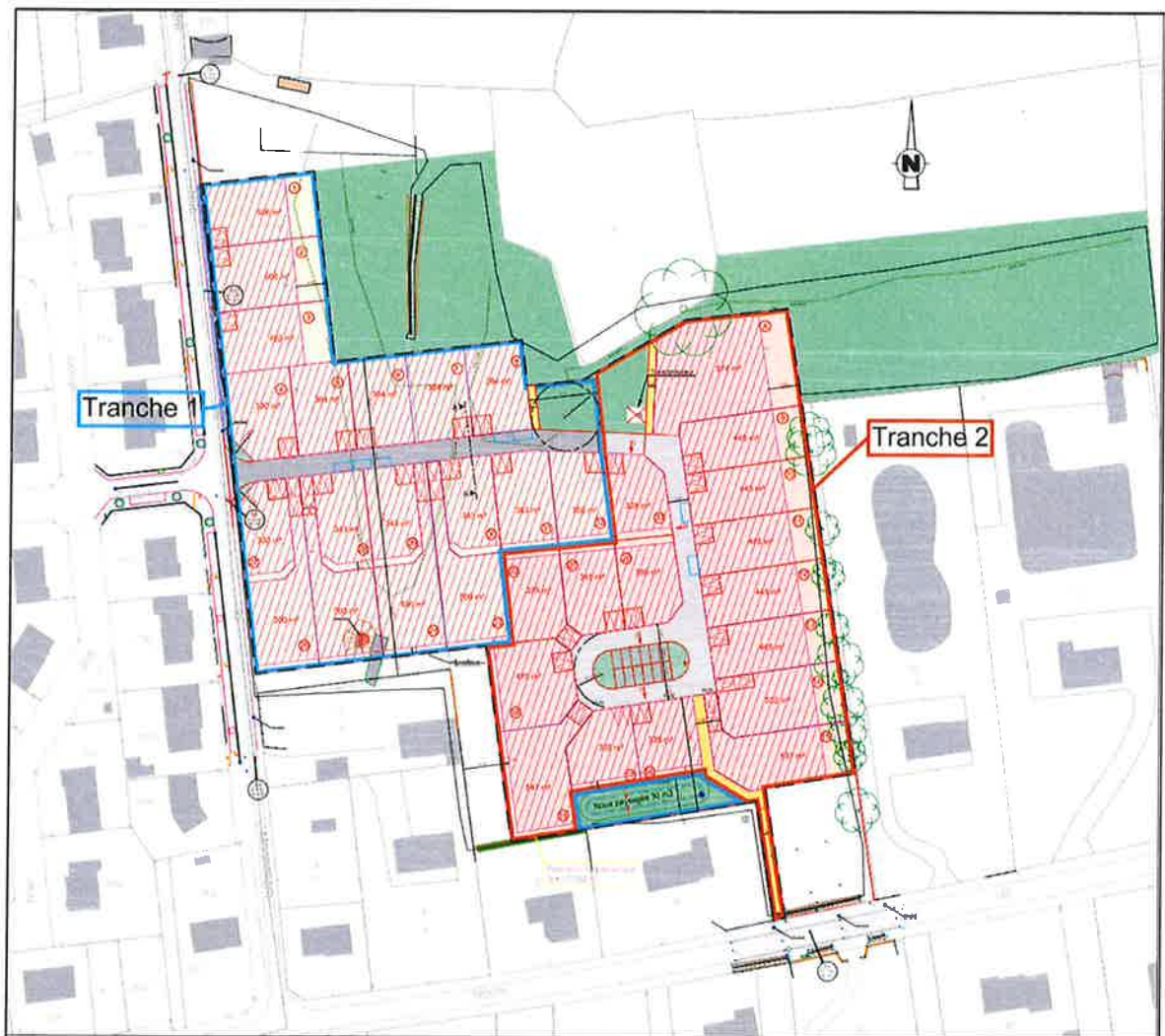
Des travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable seront réalisés du 3 au 28 juillet sur la rue Thoury par l'entreprise GT Canalisations. Ces travaux sont pris en charge intégralement par le syndicat d'eau de Montfort-le-Gesnois. Montant des travaux : 94 050 € TTC (tranche 1) et 70 302 € TTC (tranche 2).

Une déviation est mise en place durant toute la période des travaux.

- Plan aménagement lotissement « Domaine des Roses »

Le permis d'aménager du lotissement « le Domaine des roses » est en cours d'instruction. Ce dernier a fait l'objet d'une présentation en commission urbanisme en date du 20 juin 2023.

Plan du lotissement :



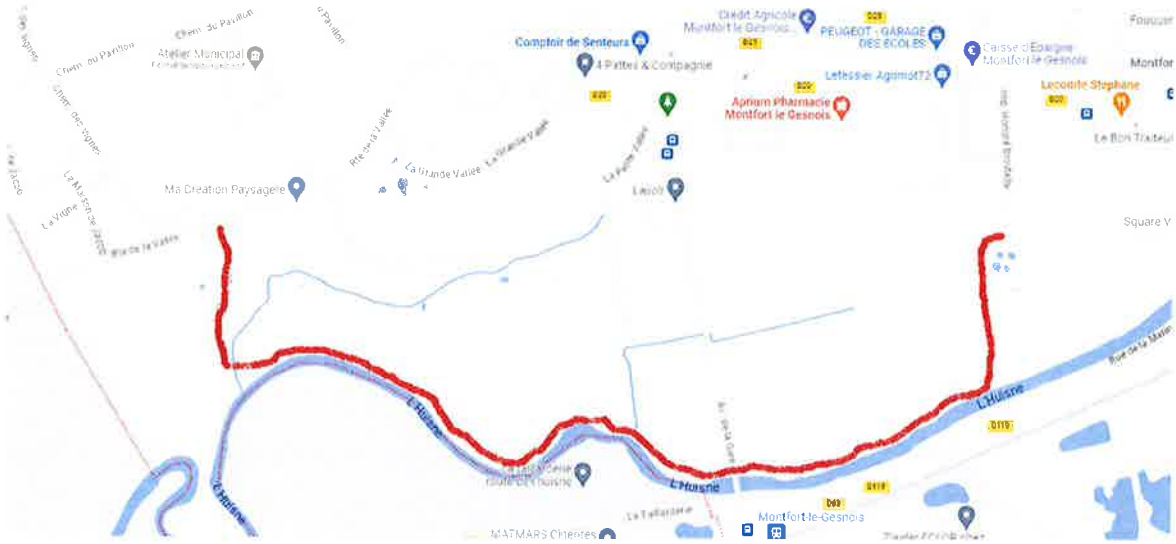
- Fête de la musique

La fête de la musique 2023 a été une très grande réussite avec une belle organisation de l'école associative de l'école de musique de Montfort-le-Gesnois. Plus de 2500 personnes étaient présentes sur le site. La municipalité remercie tous les bénévoles qui ont contribué à cette manifestation.

- Développement des chemins de randonnée

Une dernière reconnaissance du tracé a été effectuée le vendredi 23 juin en présence de M. de Nicolay, Philippe CHARPENTIER et Anthony TRIFAUT. La mise en place des barrières s'effectuera en octobre.

Une communication de ce nouveau tracé sera effectuée à l'issue. Une convention de mise à disposition des terrains sera mise en place avec M. de Nicolaÿ.



2 km 100 au bord de l'Huisne.

- Travaux église Notre Dame

L'architecte du patrimoine en charge de l'étude de réhabilitation de l'église Notre Dame débutera les travaux vendredi 30 juin 2023 jusqu'au mois de septembre-octobre. Une restitution est prévue **le 26 septembre**.

- Bulletin des associations

Comme chaque année, la commune procède à l'élaboration d'un bulletin des associations. Ce dernier sera distribué à la population fin Août-début septembre avant le forum des associations qui se tiendra le samedi 9 septembre.

- Date du Conseil municipal d'octobre :

Report du 3 au 10 octobre 2023.

- Liste des devis signés depuis le 6 juin dernier :

INVESTISSEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
RIVIERE THIERRY	Porte chaufferie au restaurant scolaire (remplace AD3M)	2 713.29 €	3 255.95 €
WESCO	Achats de 5 trottinettes et 5 tricycles	1 629.35 €	1 952.54 €
NATHAN	Meuble 24 plateaux - école	368.33 €	442.00 €
wack sport	Tables de tennis de table X2	1 425.00 €	1 710.00 €
TERRE AS MANS	Terrain de pétanque - salle des fêtes	19 997.33 €	23 996.80 €
PIX ARCHITECTUR	Etude réhabilitation du presbytère	28 072.00 €	33 686.40 €
PIX ARCHITECTUR	Etude réhabilitation bâtiments Place Notre Dame	20 767.50 €	24 921.00 €
DBA	Retour bureau de S TEDESCO	200.76 €	240.91 €
	Total devis signés	75 173.56 €	90 205.60 €
FONCTIONNEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
MAJUSCULE	Fournitures scolaires - école élémentaire - CP	542.82 €	651.38 €
PRISMADECOR	Produits nettoyant Graffiti	204.93 €	245.92 €
FIDUCIAL	Fournitures administratives Mairie	195.65 €	234.78 €
PITNEY BOWES	Cartouche machine à affranchir	178.00 €	213.60 €
SAVOIR PLUS	Fournitures école maternelle	101.20 €	121.44 €
MAJUSCULE	Fournitures scolaires - école élémentaire - CM1	396.08 €	475.29 €
MAJUSCULE	Fournitures scolaires - école élémentaire - CM2	393.08 €	471.70 €
MAJUSCULE	Fournitures scolaires - école élémentaire - Direction	191.37 €	229.64 €
MAJUSCULE	Fournitures scolaires - école élémentaire - ULIS	134.58 €	161.49 €
MAJUSCULE	Fournitures scolaires - école élémentaire - CE2	315.93 €	379.11 €
MAJUSCULE	Fournitures scolaires - école élémentaire - CE1	269.76 €	323.71 €
FOUSSIER-01	Disques pour autolaveuse pour salle omnisport + dégraissant friteuse et crépière	173.37 €	208.04 €
MAJUSCULE	Tabliers toile cirée école	102.66 €	123.19 €
MAJUSCULE	Fournitures scolaires - école élémentaire - papier A4	531.67 €	638.00 €
SEDI EQUIPEM	Etiquettes pour photos CI et Passeports	61.80 €	74.16 €
RURAL MASTER	Meuleuse 125mm	74.92 €	89.90 €
OUEST FRANCE	Abonnement Ouest France 2023	417.00 €	417.00 €
TERRE AS MANS	Démolition ancien vestiaire (salle des fêtes)	4 460.00 €	5 352.00 €
LACOSTE DACTYL	Fournitures administratives mairie (dont papier A4)	205.55 €	246.65 €
SMS	Sécurité pour 13 juillet (3 ADS)	300.00 €	360.00 €
ENGIE HOME SERV	Travaux de réparation climatisation cabinet médical	558.07 €	669.69 €
SECURIM	Sécurisation des parkings et espaces communs (SITTELLIA)	3 034.00 €	3 640.80 €
	Total devis signés	12 842.44 €	15 327.50 €

M. le Maire clôture la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Anthony TRIFAUT

Le Secrétaire de Séance
Yvette BULOUP